

Coordonnées des guichets agréés

Coordonnées

ACERTA GUICHET D'ENTREPRISES ASBL	Buro & Design Center, Esplanade du Heysel, BP 65 - 1020 Bruxelles www.acerta.be
XERIUS GUICHET D'ENTREPRISES ASBL	Rue Vésale 31 - 1000 Bruxelles www.xerius.be - Guichet d'entreprise en ligne
EUNOMIA ASBL	Rue Colonel Bourg, 113 - 1140 Bruxelles Siège adm.: Oudenaardsesteenweg 7 - 9000 Gent www.eunomia.be
FORMALIS ASBL	Rue du Lombard, 34-42 - 1000 Bruxelles www.formalis.be
SECUREX GUICHET D'ENTREPRISES	Avenue de Tervuren, 43 - 1040 Bruxelles www.securex.be
PARTENA GUICHET D'ENTREPRISES ASBL	Rue des Chartreux, 45 - 1000 Bruxelles www.partena-professional.be - Guichet d'entreprise en ligne
LIANTIS GUICHET D'ENTREPRISES ASBL	Quai de Willebroeck, 37 - 1000 Bruxelles www.liantis.be
U.C.M. GUICHET D'ENTREPRISES ASBL	Chaussée de Marche, 637 - 5100 Wierde www.ucm.be

Consultez le [site du Service public fédéral pour plus d'informations sur les guichets d'entreprises agréés](#). Chaque guichet d'entreprises à plusieurs bureaux reconnus dans tout le pays :

- [liste des bureaux pour un guichet déterminé](#)
- [liste des bureaux pour tous les guichets dans une commune déterminée](#)

Droit d'inscription à la BCE

Le droit d'inscription s'élève à 90,50 euros par unité d'établissement pour :

- l'inscription d'une entreprise soumise à inscription
- l'inscription d'une unité d'établissement supplémentaire
- la modification ou la radiation

Recours

Quand un guichet d'entreprises refuse une demande (de modification) d'inscription, l'entreprise peut aller en appel contre la décision au **Conseil d'Etablissement**. Cela doit se faire dans les 30 jours qui suivent la notification de la décision de refus par le guichet.

Le recours est signé par le requérant et envoyé par lettre recommandée à l'adresse suivante :

Bruxelles Economie et Emploi - Service Economie, Conseil d'Etablissement - Place Saint-Lazare 2 - 1035 Bruxelles

Le Conseil d'Etablissement est une juridiction administrative composée :

- d'un président (un magistrat ou un avocat) ;
- de deux assesseurs représentant le ministre de l'Economie ;
- d'un assesseur représentant les classes moyennes.

Le greffier convoque les parties au plus tard 8 jours avant la séance. La personne qui va en appel ou son mandataire peut consulter le dossier à partir du jour de la convocation à la séance. Le Conseil d'Etablissement peut prendre toutes les mesures d'instruction nécessaires, notamment entendre des témoins. Il délibère à huis clos et statue à la majorité des voix. Il notifie sa décision dans les 60 jours de l'introduction du recours.

- [Démarches avant de se lancer](#)

Réglementation

- [Loi du 26 juin 2002 \(MB 27.07.2002\) relative à l'instauration du Conseil d'Etablissement, modifiée par la loi du 11 mai 2003 \(MB 06.06.2003\)](#)
- [Arrêté royal du 29 mars 2004 relatif au Conseil d'Etablissement instauré par la loi du 26 juin 2002](#)